

CP - Mise en place d'une nouvelle tarification de stationnement pour les Marchés de Noël

La Ville de Colmar va mettre en place des modifications tarifaires pour le stationnement pendant la période des Marchés de Noël (du mardi 26 novembre au dimanche 29 décembre).

STATIONNEMENT EN SURFACE

Le stationnement en surface (zones oranges et vertes) sera rendu payant les dimanches et jours fériés. Une signalétique sera mise en place en ce sens et le paiement pourra s'effectuer via les horodateurs ou applications mobiles.

Cette mesure ne changera rien pour les Colmariens titulaires d'un abonnement de stationnement (en zones vertes et oranges), puisque ces abonnements sont valables 7j/7.

Les principaux usagers concernés par la mise en oeuvre de la nouvelle tarification seront les visiteurs durant la période de Noël. Par cette mesure, la Municipalité souhaite à la fois faire contribuer les visiteurs aux frais engendrés par leur venue (propreté de la ville, gestion des déchets, etc), dégager des places de stationnement en surface pour les riverains et les détenteurs d'abonnements, et apaiser les flux touristiques le dimanche. Les recettes générées par cette nouvelle tarification pourront ensuite être réinvesties par la Municipalité pour l'amélioration du cadre de vie des Colmariens.

PARKING DU PARC DES EXPOSITIONS

En complément, une nouvelle zone de stationnement payant, dite zone "jaune", sera créée pour le parking relais du parc des expositions (environ 1 400 places). Le tarif sera de 3€ la journée, navette vers le centre-ville comprise. Une signalétique sera mise en place en ce sens et le paiement pourra s'effectuer via les horodateurs ou applications mobiles.

Pour tout complément d'information sur le stationnement :
colmar.fr/stationnement

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr

colmar.fr